



CONTRAT DE PRET - MICRO FOLIE MOBILE

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,

1 rue du Pont Moreau - CS 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

N° Siret : 225 700 012 00019 - Code APE : 8411Z

Représenté par Monsieur Patrick WEITEN, en qualité de Président,

Habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 11 septembre 2023,

Ci-après dénommé LE DEPARTEMENT

d'une part,

ET

La Commune de OU l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de OU l'association

.....
Représentée par M.,

en qualité de Maire ou Président,

Ci-après dénommée LE BENEFICIAIRE

d'autre part.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET

LE DEPARTEMENT met gracieusement à la disposition du BENEFICIAIRE la « Micro-Folie mobile » du

au, composée de :

- Module 1 : Le musée numérique
- Module 2 : La réalité virtuelle
- Module 3 : La ludothèque
- Module 4 : Le FabLab

Le présent contrat définit les obligations des deux parties pendant cette période.

Il est d'ores et déjà précisé que la période de mise à disposition de la « Micro-Folie mobile » est maximale et ne pourra se prolonger au-delà des dates définies ci-dessus sans l'accord exprès, écrit et préalable du DEPARTEMENT.

Il est entendu que la « Micro-Folie mobile » reste la propriété exclusive du DEPARTEMENT pendant toute la période de mise à disposition au BENEFICIAIRE.

Un descriptif de la « Micro-Folie mobile » (par module) figure en annexe 1 du présent contrat.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

LE DEPARTEMENT met la « Micro-Folie mobile » à la disposition du BENEFICIAIRE aux dates précisées à l'article 1.

LE DEPARTEMENT garantit le bon fonctionnement de la « Micro-Folie mobile ». Il fournira au BENEFICIAIRE toute notice d'utilisation nécessaire.

Lors de la première semaine de prêt, un temps sera consacré à l'installation et à la formation des bibliothécaires par les équipes de la DLPB permettant ainsi une prise en main de l'équipement, avant toute utilisation et démonstration publique.

En cas de reprise postérieurement à la date de fin de prêt tel que précisé à l'article 1, l'ensemble des conditions du présent contrat s'appliquera à la période de prolongation.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

3.1 Le BENEFICIAIRE organise les présentations au public de la « Micro-Folie mobile » sous sa seule responsabilité et à l'adresse suivante (un seul site) :

3.2 Il assure le transport aller/retour de la « Micro-Folie mobile » depuis **la Médiathèque de Nilvange, 1 rue Castelnau 57240 Nilvange** dans l'intégrité de son conditionnement.

Il s'engage à respecter les heures de rendez-vous définies en amont avec les services de la DLPB.

Il s'engage à respecter les notices d'utilisation de la « Micro-Folie mobile » fournies afin qu'elle ne soit nullement endommagée.

En cas de nécessité de stockage, le BENEFICIAIRE assurera des conditions nécessaires à l'entreposage de matériel électronique.

Le BENEFCIAIRE s'engage à rendre la « Micro-Folie mobile » en parfait état de fonctionnement au DEPARTEMENT. Il s'agit d'une clause substantielle du présent contrat.

3.3 Un état des lieux de la « Micro-Folie mobile » (sur la base de l'annexe 1) sera établi par les deux parties sur le site de Nilvange, au moment de l'emprunt et du retour. L'état des lieux devra être signé par l'ensemble des parties.

Le BENEFCIAIRE est responsable de la « Micro-Folie mobile » pendant sa période de détention. Il devra contracter une assurance pour tout dommage qui pourrait arriver selon les éléments empruntés et leurs valeurs d'assurance transmises par le DEPARTEMENT (annexe 1). Il devra transmettre l'attestation d'assurance au DEPARTEMENT, au plus tard le jour de l'emprunt.

Dans tous les cas, le BENEFCIAIRE s'engage à remplacer par son équivalent tout matériel endommagé, perdu ou volé.

3.4 Lors de l'état des lieux réalisé par le DEPARTEMENT au moment du retour de la « Micro-Folie mobile », tout élément manquant ou détérioré de tout ou partie du matériel constituant la « Micro-Folie Mobile » objet du présent contrat, devra être remplacé à neuf par le BENEFCIAIRE. L'annexe 1, détaillant les références et tarifs du matériel, permettra au BENEFCIAIRE de remplacer le matériel à l'identique. Dans le cas où ce matériel ne serait plus en vente, le BENEFCIAIRE devra le remplacer par un équivalent en terme qualitatif et tarifaire. Avant tout achat, le BENEFCIAIRE devra se rapprocher du bureau des ressources et de l'innovation de la Direction de la lecture publique et des bibliothèques (DLPB) du DEPARTEMENT pour validation.

Le module FabLab de la « Micro-Folie mobile » est fourni avec un kit de démarrage permettant la formation initiale et les premières réalisations. Il appartiendra au BENEFCIAIRE de se fournir selon ses besoins en consommables complémentaires.

3.5 Il est rappelé que la mise à disposition de la « Micro-Folie mobile » ne comprend pas de véhicule. Il reviendra au BENEFCIAIRE de s'assurer de disposer du véhicule adéquat. Il est conseillé d'utiliser un véhicule de 20 m³ avec hayon électrique. Des conseils de chargement et d'agencement seront dispensés au BENEFCIAIRE le jour du prêt pour un transport sécurisé du matériel.

3.6 En aucun cas, le BENEFCIAIRE ne pourra prêter la « Micro-Folie mobile » à un tiers. La « Micro-Folie mobile » ne sera pas présentée en dehors du site indiqué à l'article 3.1.

Le BENEFCIAIRE s'engage à remettre, à l'issue de la période de prêt de « la Micro-Folie mobile », au DEPARTEMENT les éléments d'évaluation suivants :

- la fréquentation réalisée ainsi qu'une typologie indicative des publics (âge, proportion public individuel/groupes, informations sur les groupes : école, périscolaire, centre de loisirs, collège, lycée, association, etc) (*grille à compléter en annexe 2*) ;
- une revue de presse ;
- toute autre information permettant de nourrir le bilan qualitatif et quantitatif.

3.7 Le BENEFICIAIRE s'engage à ne pas modifier les dates de livraison et de formation, la durée du prêt, et la composition de la « Micro-Folie mobile » convenus avec le DEPARTEMENT durant les 15 jours précédents la date du début du prêt, tel que précisé à l'article 1 du présent contrat.

ARTICLE 4 - ENREGISTREMENT - DIFFUSION

En dehors des sites internet, blogs et réseaux sociaux du DEPARTEMENT et des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partielle, de la « Micro-Folie mobile » en cours d'utilisation devra faire l'objet d'un accord préalable entre les deux parties.

La « Micro-Folie mobile » en cours d'utilisation pourra faire l'objet d'une captation partielle et d'un reportage audio/vidéo par LE DEPARTEMENT destiné aux usages suivants :

- sur les sites Internet, blogs du DEPARTEMENT (www.moselle.fr, <https://moselia.moselle.fr>) et des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- sur les réseaux sociaux animés par LE DEPARTEMENT et les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- dans les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique ;
- à l'occasion de réunions internes ou publiques organisées par LE DEPARTEMENT ;
- sur la newsletter Moselia infos (<https://moselia.moselle.fr/le-metier/lettre-d-information>) ;
- sur l'audioblog *Les podcasts de Moselia* disponible sur la plateforme audioblog proposée par Arte radio (<https://audioblog.arteradio.com/blog/163470/les-podcasts-de-moselia>) ;
- dans les annuaires de podcasts des plateformes : iTunes (<https://www.apple.com/fr/itunes/>), Spotify (<https://podcasters.spotify.com/>), Deezer (<https://www.deezer.com/fr/login>) et Google podcasts (<https://podcasts.google.com/>).

ARTICLE 5 - EXPLOITATION PHOTOGRAPHIQUE

LE BENEFICIAIRE autorise, à titre gracieux, LE DEPARTEMENT à fixer, reproduire, diffuser et exploiter au maximum dix photographies prises durant la mise à disposition de la « Micro-Folie mobile », en tout ou partie, en Europe, sur supports imprimés ou informatiques (internet, réseaux sociaux, supports de communication papiers, expositions), en couleur et/ou en noir et blanc, dans le but de rendre compte ou de promouvoir les activités du DEPARTEMENT. Cette autorisation est valable pour une durée de dix ans renouvelable par accord mutuel des parties. En contrepartie, LE DEPARTEMENT mettra ces photographies à disposition du BENEFICIAIRE pour une exploitation similaire (compte rendu et promotion de ses activités).

L'utilisation des photos devra faire apparaître les mentions obligatoires suivantes :

- les crédits photographiques ;
- « Département de la Moselle - Micro-Folie Mobile DLPB - COLLECTIVITE ou ASSOCIATION ».

ARTICLE 6 - ANNULATION DU CONTRAT (FORCE MAJEURE)

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous

les cas reconnus de force majeure. On entend, par cas de force majeure, des circonstances qui se sont produites après la signature du contrat, en raison de faits d'un caractère imprévisible et insurmontable et qui ne peuvent être empêchés ni par LE BENEFICIAIRE, ni par LE DEPARTEMENT.

En cas de force majeure, le cocontractant empêché préviendra par tous les moyens possibles les autres parties. Aucune somme ne sera due par LE DEPARTEMENT et LE BENEFICIAIRE restituera la « Micro- Folie mobile » au DEPARTEMENT en parfait état de fonctionnement et dans les meilleurs délais.

ARTICLE 7 - CLAUSES RESOLUTOIRES

Dans le cas où le BENEFICIAIRE ne respecterait pas les termes du présent contrat, et notamment dans le cas où les conditions d'utilisation de la « Micro-Folie mobile » telles que définies par LE DEPARTEMENT ne seraient pas respectées, LE DEPARTEMENT pourra mettre fin à la mise à disposition de la « Micro-Folie mobile » sous 2 jours. Le présent contrat sera résilié sans aucune indemnité à verser au BENEFICIAIRE.

A la remise de la « Micro-Folie mobile » au DEPARTEMENT, ce dernier exigera du BENEFICIAIRE le remplacement à l'identique de tout élément endommagé dont l'usure ne résulterait pas de son fonctionnement normal durant la période de mise à disposition.

ARTICLE 8 - LITIGES

Toutes contestations survenant à l'occasion de l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Strasbourg, après épuisement des voies amiables.

Fait à,

Le,

en deux exemplaires originaux,

LE DEPARTEMENT

Le Président

LE BENEFICIAIRE

Patrick WEITEN

ANNEXE 1 - Liste et état des lieux du matériel de la Micro-Folie mobile

Liste matériel Kit Micro-Folie Mobile							
Nom des éléments	Ref. Matériel	Description	Prix Unitaire € TTC	QTE	Prix Total € TTC		
Ecran	Oray Butterfly Mobile 266*133cm	Ecran de projection alternatif 236x133	992	1	992		
Tapis Gabarit	Tapis de Danse (1,5x3m)	Tapis Gabarit et protection	350	1	350		
Musée Numérique 1	Fly MUSEE NUMERIQUE 1	Fly case renforcé pour rangement Interfaces Mobiles+Pieds	4800	1	4800		
	Samsung Galaxy Tab A7 32 Go	Tablette	250	20	5000		
	Carte Micro SD 256 Go	Carte mémoire tablette	40	20	800		
		Chargeurs de Tablettes	10	4	40		
		Coque antichoc (pour Galaxy Tab A7) avec embase magnétique pour la charge	90	20	1800		
		Supports pour la charge charge dans Fly	61	20	1220		
		Système TabDrop POGO pour Tablette	Bras articulé	23,7	15	355,5	
			Base à serrer	22,32	15	334,8	
			Support magnétique	54	15	810	
			Etiro antivol	21	15	315	
	K&M 201-2 Black	Pied de Micro pour support Tablette	41	15	615		
	K&M 16080	Support pour Casque	12	15	180		

	Yamaha HPH-50B ou Senheiser HD 100	Casques Audio	30	30	900	
	Cordial CFY 0.3 WYY	Doubleurs de casques audio	14	15	210	
	Meta Quest 2	Casque VR	450	2	900	
	Cable USB type C	Cable USB type C recharge casque	5	2	10	
		Adaptateur secteur pour USB type C	10	2	20	
	Cable 3g2.5 + PC16 4x10m+1x7m	Connectique pour le kit (alim et audio) Prolongateur attaché aux 4 Flycases (MN1/MN2/MN3/FabLab)	130	1	130	
		Multiprise	5	2	10	
Musée Numérique 2	Fly MUSEE NUMERIQUE 2	Fly case renforcé	3145	1	3145	
	Cable RJ45 CAT5 (1m)	Connectique Ordi--->Routeur	2	1	2	
	DELL G15 5511	PC Cœur du Musée	1000	1	1000	
	Allen & Heath ZED 6	Table de Mixage	125	1	125	
	Shure SM58 LC	Micro	109	1	109	
	XLR (9m)	Connectique micro--->Mixette	17	1	17	
	Elokance Line One Play	Enceintes pour diffusion stéréo Musée Numérique et PA	650	2	1300	
	Cables XLR F/TRS (6m)	Connectique Mixette--->HP	15	3	45	
	Cordial Jack 3,5mm Stéréo/2 Jack 6,35Mono	Connectique Ordi--->Mixette	12	1	12	
	Mini raccord HDMI	Système de protection carte mère	10	1	10	
	Archer AX-6000	Routeur Wifi	365	1	365	
	Ralongs Schuko	Rallonge format schuko 10m	30	2	60	
	Poignée Magnétique multifonctions	Poignée/stand pour le médiateur	54	1	54	
	Fly MUSEE NUMERIQUE 3	Fly case renforcé	2424	1	2424	
	BenQ LU951ST	Vidéoprojecteur laser	7002	1	7002	

Musée Numérique 3	Tama HT 741B	Assise rotative pliable avec dossier	369	2	738	
	Pure Link PI1000 15m	Cable Video Musée Numérique	100	1	100	
Total du musée Numérique					34958,3	
FabLab	Fly FABLAB	Fly case renforcé	2412	1	2412	
	FlashForge FinderRED	Imprimante 3D	300	1	300	
	Kit Microbit+Microcontrôleur+Alim	Lot de 10 Cartes d'entraînement à la prog Info	250	1	250	
	Silhouette CAMEO 4	Plotter de découpe Vynil et Flock	300	1	300	
	Brother KD144	Machine à coudre	130	1	130	
	Kit Dremel 4000	Outil de travail de précision	140	1	140	
	Dremel 220	Colonne de perçage pour Dremel 4000	42	1	42	
	Dremel F0130290JN	Graveur pyrographe Dremel	36	1	36	
	DELL Inspiron 15 7510	PC Cœur du FABLAB	1300	1	1300	
	TS-3838 MER	Presse à T-Shirt	732	1	732	
Total FabLab					5642	
Ludothèque	Fly LUDOTHEQUE	Fly case renforcé	2000	1	2000	
	Mallettes RMN "Paysage dans l'art"	Mallette pédagogique Partenaires	240	1	240	
	Mallettes RMN "Portrait dans l'art"	Mallette pédagogique Partenaires	240	1	240	
	Mallettes RMN "Citoyenneté dans l'art"	Mallette pédagogique Partenaires	120	1	120	
	Malette Quai Branly "La boîte à Voyage"	Mallette pédagogique Partenaires	100	1	100	
	Assise LD03571P	Assises Enfant Ludothèque	30	16	480	
	Tapis éveil LE17682M	Tapis éveil	103,2	2	206,4	

Total Ludothèque					3386,4	
Signalétique	Oriflammes		330	4	1320	
	Stop-trottoirs		212,4	4	849,6	
Assises	Poufs rouges		64,59	30	1937,7	
Total Autres					4107,3	
Total Micro-Folie Mobile complète					49436	

ANNEXE 2 - Grille d'évaluation
FREQUENTATION / ANIMATIONS

Musée numérique – Mode libre

Date	Précisez le/les matériel(s) utilisé(s)	Publics visés	Nombre de personnes présentes

Musée numérique – Mode conférence

Date	Précisez le/les matériel(s) utilisé(s)	Publics visés	Nombre de personnes présentes

Fab Lab

Date	Précisez le/les matériel(s) utilisé(s)	Publics visés	Nombre de personnes présentes

Ludothèque

Date	Précisez le/les matériel(s) utilisé(s)	Publics visés	Nombre de personnes présentes